





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-291**

Séance publique du

28 juin 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190628- lmc1155129-DE-1-1
Date de signature : 03/07/2019
Date de réception : mercredi 3 juillet 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN - RESTAURATION DES DECORS - DEMANDES DE
SUBVENTION**

Le 28 juin 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/06/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESSE à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN - RESTAURATION DES DECORS - DEMANDES DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a engagé une opération de restauration de la Bastide du Jas de Bouffan, de son parc et de ses fontaines.

La Bastide du Jas de Bouffan, classée au titre des monuments historiques, a été construite au XVIII^{ème} siècle. Elle s'illustre surtout pour avoir été pendant 40 ans la propriété de la famille Cézanne. Paul Cézanne y a peint de nombreuses et célèbres œuvres.

Dans le cadre de cette restauration, il va être procédé à la restitution de l'ambiance et des décors présents au temps de Cézanne.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a subordonné son autorisation de travaux à la réalisation de diagnostics complémentaires sur les décors suivants :

- gypseries (dans le cadre d'un marché public déjà attribué et notifié)
- papiers peints
- supports muraux
- impostes peintes

Elle sollicite également une nouvelle demande d'autorisation pour les travaux de restauration sur ces décors.

Les diagnostics sont en cours. La Ville est dans l'attente des comptes-rendus de ces études et des devis correspondant à ces travaux de restauration.

L'ensemble des travaux de restauration des décors est estimé à un montant d'environ 250 000 € HT – 300 000 € TTC.

Nous pouvons solliciter le concours financier des partenaires publics:

- le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- le Conseil régional PACA,
- le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- la Métropole.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le concours des partenaires publics pour ces travaux de restauration,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Payeur fera recette des sommes correspondantes.

DL.2019-291 - BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN - RESTAURATION DES DECORS -
DEMANDES DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»